

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 9 AOUT 2017 A 18H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, DEL NERO David, GARNIER Pascal, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, LE DREFF Christophe, LE GOFF Romain, LE MAOUT Delphine, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MARTIN Corinne, MONTOYA Jocelyne, QUEMERE Denis, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Procurations : CASELLINO Mona à RIVIERE Christian, MAGOT Monique à GOULARD Lénaïg, RIVIERE Bruno à ARZUR Yvon.

Excusés : LAGADIC Nancy, LOPEZ José.

Secrétaire de séance : LE DREFF Christophe.

M. le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour de deux questions, ce qui lui est accordé.

- Recours contre la commune : autorisation à défendre
- Information : attribution du marché de transport scolaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2017

Mme Lénaïg GOULARD avait demandé à ce que les résultats de l'enquête auprès des parents soient indiqués en pourcentages ; le document comportant les résultats a été joint à la délibération.

M. Yvon ARZUR signale qu'il n'a pas pu lire ce document joint au compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

M. le Maire se retire de la salle, car l'un de ses terrains est concerné par ce projet.

M. Yvon ARZUR expose au Conseil Municipal le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune, envisagé par la société EDF EN France. Il soumet ce projet au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ EMET un avis favorable de principe sur le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune, au niveau du centre d'enfouissement technique de Kérambris.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation pour la commune d'évaluer les risques professionnels par la mise en place d'un document unique (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001). L'objectif de cette démarche est de recenser et d'évaluer les risques auxquels les agents de la commune sont exposés. La finalité est de dresser un programme d'actions de prévention afin de réduire l'exposition des agents à ces risques : formations, équipements de protection, mise en conformité des équipements de travail...

Jusqu'au 30 septembre 2017, le Fonds National de Prévention de la CNRACL verse des aides financières aux collectivités locales mettant en place leur document unique d'évaluation des risques professionnels.

Afin d'aider la commune à bénéficier de cette subvention et à respecter ses obligations réglementaires, le service de santé et sécurité au travail du Centre de Gestion du Finistère propose un accompagnement à la réalisation du document unique, et au montage du dossier de demande d'aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de souscrire la proposition financière du CDG 29 jointe en annexe visant à réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, pour un montant de 5 808.00 €.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.
- ◆ MANDATE le CDG29 pour constituer le dossier d'aide financière.

VENTE D'UNE BALAYEUSE COMMUNALE A UN PARTICULIER

M. le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise Green Paysage de Plougoum souhaite acquérir l'ancienne balayeuse HAKO de la commune, pour un montant de 6 000.00 €.
Il demande aux conseillers d'autoriser cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de céder à l'entreprise Green Paysage représentée par son gérant Monsieur Eric LE JAN, pour six mille euros, une balayeuse de marque HAKO CITYMASTER non immatriculée, n° de série 1142-00 9 0458 1.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

RECOURS LE FLOCH CONTRE LA COMMUNE – AUTORISATION A DEFENDRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif de Rennes par Monsieur Jean-Louis LE FLOCH contre l'arrêté de permis d'aménager n° PA029161 1700001 du 18 mai 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice précitée.
- ◆ MANDATE à cet effet le cabinet LGP Avocats à Brest.

INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le marché de transport scolaire pour la desserte 2017-2018 et 2018-2019 des établissements scolaires primaires, a été attribué à l'entreprise SARL AUTOCARS ETE EVASION.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de cette décision prise dans le cadre des délégations du Conseil au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h05.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 10 août 2017.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

